

LA PROTECTION DE VOS DONNÉES AU CERN

Si vous travaillez pour l'une des entreprises contractantes du CERN, il est très probable que l'Organisation effectue un traitement de vos données à caractère personnel.

Vous êtes l'unique propriétaire de vos données à caractère personnel et ne faites que les « prêter » au CERN. Le cadre régissant la protection des données au CERN vous garantit des droits sur celles-ci.

Ce dépliant vous permettra de :

- Découvrir le cadre régissant la protection des données au CERN
- Reconnaître les données à caractère personnel
- Comprendre le traitement des données et les principes connexes
- Découvrir les obligations légales du CERN
- Comprendre et exercer vos droits en tant que personne concernée



CADRE RÉGISSANT LA PROTECTION DES DONNÉES AU CERN



En tant qu'organisation intergouvernementale, le CERN n'est pas soumis au Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne ni aux législations nationales sur la protection des données. Il peut définir ses propres règles et règlementations. Le CERN a établi son propre cadre interne régissant la protection des données, la Circulaire opérationnelle n°11, dans le respect de la règlementation des États membres et de l'UE afin de bien définir les obligations du CERN et les droits des personnes concernées.

Le Bureau de la protection des données est le centre d'expertise du CERN et votre principal interlocuteur en cas de guestions sur la protection des données.

DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

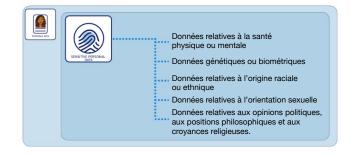
Les données à caractère personnel sont toute information qui se rapporte à vous individuellement.



Par exemple:

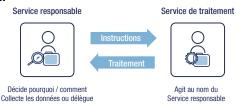
- votre adresse électronique
- la plaque d'immatriculation de votre véhicule
- votre localisation géographique
- des éléments de votre biographie
- votre apparence physique ou vos habitudes
- les données relatives à votre lieu de travail
- toute information relative à votre santé
- vos opinions politiques ou croyances religieuses
- votre situation financière

Les données à caractère personnel sensibles constituent une catégorie à part.



TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le traitement des données désigne toute opération, automatisée ou manuelle, appliquée aux données, par exemple, l'envoi d'un courriel contenant des données à caractère personnel ou la suppression de données à caractère personnel. Au CERN, le traitement des données est effectué par des services.



OBLIGATIONS LÉGALES

Les services doivent respecter certains principes essentiels lorsqu'ils traitent des données à caractère personnel. Le traitement doit :



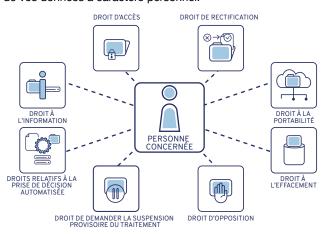
Le CERN doit disposer d'un cadre juridique légitime pour traiter des données à caractère personnel. Six cadres juridiques servent de base à ce traitement.

Les données à caractère personnel figurant dans votre badge sont traitées dans l'intérêt légitime du CERN afin d'assurer la sécurité du site et d'empêcher les accès non autorisés



DROIT DES PERSONNES CONCERNÉES

Le cadre juridique du CERN vous octroie divers droits vis-à-vis de vos données à caractère personnel.



Information	Les services doivent publier un avis sur l'utilisation des données pour vous informer de leur traitement
Accès	Vous avez le droit de savoir si vos données sont traitées et d'en demander une copie
Rectification	Les services doivent rectifier les données inexactes
Opposition	Vous avez le droit de contester la légitimité du traitement
Effacement	« Droit à l'oubli », effacement de vos données avant la fin de leur période de conservation
Suspension	Vous avez le droit de limiter le traitement (dans le temps, dans certaines conditions)
Portabilité	Vous avez le droit de recevoir vos données personnelles sous une forme raisonnable et réutilisable
Prise de décision automatisée	Vous avez le droit d'exprimer votre point de vue et de voir celui-ci pris en considération

Pour exercer vos droits, vous devez avant tout consulter l'avis sur l'utilisation des données à caractère personnel correspondant, qui décrit comment vos données sont collectées, utilisées, enregistrées et partagées. De plus, l'avis vous fournira un lien vers le formulaire en ligne correspondant à votre demande.

LIENS UTILES:

- Site web du Bureau de la protection des données : https://privacy.web.cern.ch/fr
- Circulaire opérationnelle n°11 : https://cds.cern.ch/record/2651311/files/Circ_Op_Fr_Rev0.pdf
- Liste des avis sur l'utilisation des données : http://cern.ch/go/VH7w
- 4. Bureau de la protection des données : privacy.protection@cern.ch
- Données personnelles fondamentaux (e-learning): http://cern.ch/go/sR6f

QUIZ - VRAI OU FAUX ?

QUIZ - VNAI UU FAUX ?	
Q1.	En tant qu'organisation intergouvernementale, le CERN est soumis au droit national en matière de protection des données.
	VRAI □ FAUX □
Q2.	Votre adresse électronique au CERN est une donnée
	à caractère personnel. (p. ex. jane.doe@cern.ch).
	VRAI □ FAUX □
Q3.	La localisation du service d'enregistrement du CERN
	(p. ex. 55/R-001) est une donnée à caractère personnel.
	VRAI □ FAUX □
	donnée à caractère personnel.
əun sı	associée à d'autres informations. Cette information n'est donc pa

même si elle est professionnelle.

Q3: FAUX. Les informations, felles que l'adresse d'un service au CERN, ne sont pas liées à une personne identifiée ou identifiable, à moins d'être associée à d'autres informations. Cette information n'est donc pas une

des donnees. Q2: VRAI. Votre adresse électronique nominative permet de vous identifier,

FAUX. Le CERM n'applique ni le Règlement génèral sur la protection des données 2016/679 ni la loi fédérale sur la protection des données. En tant qu'organisation intergouvernementale, le CERM des données. En tant qu'organisation intergouvernementale, le CERM applique uniquement son propre cadre interne régissant la protection